



Fondé en 1893

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

à LILLE N° 1.92
à ROUBAIX N° 3.28
à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS 3 Mois 6 Mois 1 An
Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres départements... 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal
et dans toutes les Agence de France et de l'Étranger

Lundi 28 MAI 1906

Comment on applique la Loi

Le service des mines du Pas-de-Calais vient d'autoriser la Compagnie de Lens à déroger aux prescriptions de l'article premier de la loi du 29 juin 1905, c'est-à-dire à faire des longues-coupes. M. Léon, ingénieur en chef, a pris un arrêté en ce sens. Voyons cet arrêté :

Pendant la seconde quinzaine de chacun des mois de mai et de juin, les ouvriers du poste du matin qui voudront faire longue-coupe, suivront l'horaire ci-après : Descente jusqu'à cinq heures, remonte à partir de deux heures et demie, repos d'une demi-heure.

Avant de discuter ce paragraphe essentiel de l'arrêté de M. Léon, je veux souligner un des attendus qui ont déterminé la décision du contrôleur. Considérant, dit M. l'ingénieur en chef, que la demande présentée par la société des mines de Lens est justifiée par les circonstances économiques, qu'elle résulte de nécessités occasionnelles, et qu'il peut y être satisfait... etc.

C'est plutôt vague. M. Léon doit avoir de bonnes raisons pour accorder une pareille faveur à la Compagnie de Lens. Pourquoi n'a-t-il pas jugé utile de nous les faire connaître ? C'est un principe à poser. Il n'est pas admissible que les principaux intéressés, les ouvriers et leurs délégués, ignorent les raisons qui peuvent faire déroger à une loi de protection du travail.

S'agit-il bien dans cette circonstance de nécessités occasionnelles ? Je ne le crois pas. La compagnie de Lens doit avoir de nombreuses commandes en retard, des engagements urgents auxquels elle doit faire face sous peine d'indemnités ou de délit importants. Elle est en retard de 500.000 tonnes du fait de la grève et elle voudrait bien combler en partie le déficit qui va en résultant.

Ce n'était pas une raison pour méconnaître le texte et l'esprit d'une loi votée par le Parlement sans l'impression que les longues coupes avaient donné lieu à de révoltants abus.

J'ai dit que M. Léon avait méconnu le texte de la loi et je m'explique. Dans la circulaire qu'il a reçue de M. le ministre des travaux publics, en octobre 1905, il est dit que le service des mines peut accorder des dérogations en cas de nécessités occasionnelles. Mais il faudra, pour cela, qu'il soit justifié que l'exploitant n'avait pas pu prévoir, avec une attention ordinaire, la demande de charbon qui lui est adressée et qu'il n'avait pas pu se mettre en mesure d'y satisfaire en constituant à temps des stocks suffisants.

La compagnie de Lens avait certainement prévu que la grève diminuerait sa production et que le chômage prolongé de ses 15.000 ouvriers n'était pas fait pour augmenter ses stocks de charbon ; d'autre part elle pouvait se mettre en mesure de satisfaire à ses commandes en faisant droit aux légitimes revendications de ses ouvriers.

La même circulaire dit que le contrôleur devra se montrer réservé pour accorder des dérogations à ce titre. M. Léon dit savoir pourquoi le ministre des travaux publics s'est exprimé ainsi, et s'il ne le sait pas, qu'il me permette de le lui apprendre.

Lors de la discussion à la Chambre du projet de loi sur la durée du travail dans les mines, le gouvernement fut formel sur cette question des dérogations. « Pour ce qui est des causes occasionnelles, dit-il, je n'en vois que dans deux cas : En premier lieu, lorsque, par suite de circonstances extraordinaires, il y aurait lieu d'augmenter les quantités de charbons existants dans les dépôts des mines ou dans nos ports. Ici, messieurs, les exploitants des mines n'auraient pas à demander l'autorisation de la dérogation ; le ministre des travaux publics en prendrait lui-même l'initiative ; vous comprenez, messieurs,

dans quelle hypothèse je me place. Je n'insiste pas.

Et à Bourcier qui lui demandait : « C'est donc une question nationale ? C'est-à-dire une question intéressant seulement les approvisionnements de la guerre et de la marine, le ministre répondait : « Parfaitement ! »

Je ne crois pas que la Compagnie de Lens ait à reconstituer des stocks qui n'ont jamais cessé d'exister en raison de la situation diplomatique d'il y a quelques mois. Voilà donc un point acquis.

La seconde hypothèse envisagée par le ministre des travaux publics, ne s'applique pas davantage aux circonstances actuelles. « En second lieu, ajoute le ministre, lorsque, par exemple, l'hiver serait prématuré ou trop rigoureux et que les stocks existants seraient déclarés insuffisants... » Nous ne sommes pas en hiver...

Alors, pour quelle raison, encore une fois, a-t-on autorisé la compagnie de Lens à faire des longues-coupes ?

Autre chose. Le Ministre, dans le but d'empêcher de fâcheuses complaisances, fixe dans sa circulaire, les conditions des dérogations : « Mention suffisamment explicite et claire de l'accroissement de la journée légale devra figurer dans la consigne ou l'affiche... etc. »

Or, l'arrêté de M. Léon dit que la descente se fera jusqu'à cinq heures du matin et la remonte à partir de deux heures et demie de l'après-midi. L'ouvrier peut donc descendre à trois ou quatre heures du matin et ne remonter qu'à six heures du soir. Est-ce ainsi que l'on entend faire mention suffisamment explicite et claire de l'accroissement de la journée légale ?

Personne n'est dupe des mobiles qui font agir le service des mines. Pour les ingénieurs de l'Etat, l'ouvrier, le Parlement, la loi n'existent pas. L'an dernier, le ministre devait rappeler au respect d'une loi qu'il appliquait depuis quinze ans. M. l'ingénieur en chef du département du Nord ; ces jours derniers encore, une nouvelle plainte a été adressée au ministre par le délégué à la sécurité des mines de Crespin auquel on a interdit de faire ses descentes, sous prétexte que sa dernière élection avait été annulée, laissant ainsi la fosse sans surveillance au mépris de l'article 13 de la loi qui dit que les délégués mineurs doivent continuer leurs fonctions tant qu'ils n'ont pas été remplacés.

Nous aurons raison de ces résistances et plus tôt qu'on ne le pense. Emile BAS-DE, Député du Pas-de-Calais.

Les Petits Potins

— C'est entendu ! votre ami Un Tel est élu, vous êtes content. Mais vous conviendrez avec moi que vous avez été dur pour ce pauvre Chose qui, après tout, est un brave homme...

Voilà ce que nous disent depuis huit jours les raseurs dans toutes les salles de rédaction.

Eh bien ! Tant pis pour Chose, s'il s'est exposé aux coups. Je n'ai aucune pitié pour le ténor qu'on siffle, pour le rapin qu'on éreinte, pour le politicien qu'on épéluhe !

Quand on pousse le contre-tu devant les cinquante, quand on s'accroche en cipaises, quand on s'écrite sur les murs en instance de mandat électif, c'est que, implicitement, on accepte le jugement du Public.

Et si l'on ne se sent pas le courage d'en supporter toutes les rigueurs, on n'a qu'à rester chez soi, et vendre de la cassonade ou des bonnets de nuit, comme les camarades... M. M.

ECHOS ET NOUVELLES

FER A CHEVAL
Au cours des fouilles actuellement pratiquées sur le mont Auxois (Eure-et-Loir), on a mis à jour un atelier de forgeron, où se trouvent, outre des outils et des ustensiles de ménage variés, de nombreux fers à ferrer les chevaux.

Cette découverte donne la certitude que, dès l'époque romaine, à Alesia, l'on ferait les chevaux.

notre seule prisonnière et ma femme la seigne comme si elle était sa fille. Elle ne manque de rien ; quand ma femme a une petite douceur en réserve, elle la lui fait partager. Elle est si gentille, la pauvre, que c'est une pitié de la voir pleurer ; quand elle s'y met, elle en a pour des journées.

— Ah ! elle pleure souvent ?
— C'est une désolation. Elle ne le fait pas pour nous en imposer. On pourrait croire qu'elle est hypocrite, si elle attendait ma venue dans sa chambre pour me montrer ses larmes, mais c'est le contraire qui arrive. A travers l'ouverture ménagée pour surveiller les détenus, je la vois, quand je fais mes tournées. Elle est triste, étendue sur son lit et pleure à chaudes larmes, toute pâle toute étouffée, comme un fleur qui a besoin d'eau.

Puis quand je marche, quand je frappe du pied afin qu'elle m'entende, pour ne pas avoir l'air de vouloir la surprendre, je la vois qui se lève tout à coup, qui essuie vivement ses yeux et qui se met à chantonner et à marcher. Comme si elle voulait se montrer indifférente à ce qui se passe à cause d'elle, comme si rien de tout cela ne la touchait.

Denis Frécon écoutait le geôlier, heureux d'entendre quelqu'un qui prenait en pitié la jeune fille, inquiet d'apprendre qu'elle se rendait malade à force de pleurer.

— Je vais la voir ? demanda-t-il.
— Mais oui mon brave, vous allez lui parler à l'instant. C'est vrai, je bavarde, moi ; je ne songe pas que vous brôlez

Les Vautours de Courrières

Aux veuves qui refusent en conciliation les offres de la Compagnie meurtrière, le Président n'accorde qu'une provision minime. — Mais cela ne changera rien au résultat final. — La question des secours officiels. — Logement et charbon. — Pourquoi il faut refuser !

Dans notre article d'avant-hier nous avons dit quelles étaient les offres modiques faites par la Compagnie meurtrière dans les audiences de conciliation du tribunal d'Arras.

Ce qui pousse certaines veuves à accepter les offres de la Compagnie, c'est que, en cas de non acceptation de leur part des propositions de la Compagnie, le président ne leur accorde à titre de provision, en attendant la solution judiciaire, qu'une indemnité journalière inférieure au chiffre de la pension.

Par exemple, si la Compagnie offre une rente qui ferait une indemnité de 3 francs par jour, le président n'alloue à la veuve que 1 fr. 50 ou 2 fr. par jour.

Mais les veuves ne doivent pas perdre de vue que, plus tard, elles toucheront la différence qui leur aura été ainsi retenue ; la situation sera la même que si elles avaient porté une partie de leur rente à la caisse d'épargne.

Les secours officiels
Il est vrai qu'actuellement beaucoup de veuves des victimes de Courrières SE DECLARENT SANS RESSOURCES. Il est, en effet, scandaleux de constater que les millions souscrits par la générosité publique dorment encore, pour la plus grande partie, dans les coffres-forts des personnages officiels chargés de les répartir. Il semble qu'on ait voulu, en retardant la distribution de ces fonds, forcer les veuves, sans ressources, à accepter les propositions de la Compagnie.

Mais le scandale ne saurait durer indéfiniment. Nous croyons savoir qu'une distribution de secours est proche, et, en tout cas, il suffit de signaler le fait à nos amis les députés socialistes pour qu'ils s'appliquent à faire cesser un abus que nous ne voulons pas qualifier.

Logement et charbon
D'ailleurs, la plupart des veuves sont assez raisonnables et courageuses pour subir une privation momentanée, pour « se serrer la ceinture » en songeant que plus tard elles seront largement indemnisées de cette privation momentanée.

Mais il est une question qui préoccupe beaucoup d'entre elles : c'est celle du logement et du charbon. Dans les coronas, un logement vaut 3 à 5 francs par mois. Ailleurs, cela coûte 10 à 15 francs. En outre, la Compagnie fournit à ses locataires le charbon à 0 fr. 60 l'hectolitre.

Certaines veuves sembleraient disposées à accepter les offres de la Compagnie si celle-ci leur garantissait le logement et le charbon pour le reste de leurs jours. A notre avis, elles seraient tort, même si elles obtenaient cette garantie. Car la proclamation probable de la faute lourde de la Compagnie peut leur assurer une augmentation de pension qui compensera bien ces avantages.

Mais la Compagnie ne leur offre même pas cette garantie. Le Compagnie s'engage pour un seul logement et à conserver un logement (ce n'est pas nécessairement celui qu'elles occupent actuellement) aux veuves des victimes de Courrières.

Bouffons

Dans l'Histoire du Moyen-Age de Manfroni, se trouve ce passage : « Et l'on mentionne des ecclésiastiques dans les cours seigneuriales, remplaçant les fonctions les plus basses, comme, par exemple, celles de « bouffons ».

Un lecteur de l'« Asino », lui envoyant cette citation, dans un roman ou un pamphlet, songer à faire jouer ce rôle à des ecclésiastiques.

L'« Asino » répond : « Pourquoi les prêtres faisaient les bouffons ? Evidemment, parce que ce fut toujours la profession qui convenait le mieux à leur tempérament.

« Même sans être attachés à des cours seigneuriales, ils savent faire les bouffons en tous lieux : depuis le Vatican jusqu'aux plus humbles villages de la place publique à la sacristie, du presbytère à l'église.

« Ils sont bouffons quand ils exécutent leurs exercices à l'autel ; bouffons, quand ils jouent, au confessionnal, les piqûants aveux des belles pécheresses ; bouffons, quand ils prêchent, au chœur, les sermons de circonstance ; bouffons, quand... ils prétendent ne pas être... »

« Le sacerdoce, c'est la bouffonnerie lucrative. Et, en vérité, c'est encore le côté le moins méprisable de leur profession. Ils en font de bien pires ! »

EXEMPLE A SUIVRE

On a beaucoup parlé, après la catastrophe de Courrières de la nécessité de créer un corps spécial de sauveteurs destinés à être employés dans les accidents de mines, à l'exemple de nos voisins de Westphalie.

Pendant que chez nous, on en parlait et que le service des mines « mettait en de-

meure » les Compagnies d'avoir à faire cette création, les Anglais qui estiment que les actes valent mieux que les plus belles promesses, n'ont pas perdu leur temps en projets soumis à des commissions et sous-commissions.

Voici ce qu'en effet on télégraphie de Londres : « Dans une réunion minière du Yorkshire et dans le nord de l'Angleterre, on travaille en ce moment à créer un corps de sauveteurs expérimentés qui pourrait porter secours aux mineurs en cas de désastre.

« Dans ce but, certaines compagnies minières ont fait construire près de Barnsley un édifice où un professeur, ayant reçu une instruction spéciale en Allemagne, fait des cours sur les mesures à prendre pour parer aux conséquences des explosions dans les mines.

« Une cinquantaine d'hommes ont déjà reçu l'instruction nécessaire pour entreprendre des travaux de sauvetage suivant les principes scientifiques et sont prêts à partir d'un moment à l'autre sur les lieux de tout accident qui pourrait se produire. »

POTS-DE-VIN
Véridique histoire du « Cri de Paris » : « A peine rentré de voyage, Edouard VII a promis l'œil du maître dans son palais et l'œil royal a fait de singulières découvertes qui ont eu pour résultat la mise à pied d'une partie du personnel. En vérifiant les comptes de sa maison, le souverain a constaté que c'étaient toujours les mêmes fournisseurs qui figuraient. Une enquête n'a pas tardé à lui apprendre que les serviteurs chargés des achats recevaient des pots-de-vin plus ou moins considérables. Or, Edouard VII est trop Parisien pour ne pas savoir sur quelle vaste échelle ce procédé se pratique à Paris. Seulement il ne veut point de cette méthode chez lui. Il a donc commencé par un « nettoyage », puis il fait entendre « nettement » que tout fournisseur accoutumé à graisser la patte serait impitoyablement lâché par la Cour. Labus était d'ailleurs devenu excessif. Tel négociant en vins payait une belle redevance annuelle au sommelier de S. M. pour avoir le droit de vendre à sa clientèle le « cru préféré du roi ».

Pots-de-vin en deça du détroit ; pots-de-vin au delà.
Ce qu'il faut faire
En résumé, la Compagnie n'offre aux veuves des victimes que ce qu'elle est obligée par la loi de leur donner.

« Une promesse morale d'un logement n'est qu'une manœuvre habile destinée à faire renoncer les veuves au bénéfice de la faute inexcusable de la Compagnie.

« En refusant les offres de la Compagnie, LES VEUVES N'ONT RIEN A PERDRE. ELLES ONT, AU CONTRAIRE, TOUT A GAGNER.

« Enfin, est-il nécessaire de faire appel à l'honneur-propre et à la dignité des veuves ? Douze cents mineurs ont été fauchés dans la mine par la criminelle insouciance de la Compagnie ! Les pupilles d'entre eux y sont et notre collaborateur Maurice Monier, qui ont été chargés par nous des dossiers qui avaient été confiés à notre bureau de consultations juridiques.

« Il serait indigne que les veuves de ces travailleurs, après avoir pleuré leur mari, hésitent à les venger et à faire proclamer publiquement la faute de ceux qui, dans leur dévouement, n'ont pas hésité à les envoyer à la mort.

« Ce sont là plus de raisons qu'il n'en faut pour décider les veuves de Courrières à refuser la promesse morale d'un logement n'est qu'une manœuvre habile destinée à faire renoncer les veuves au bénéfice de la faute inexcusable de la Compagnie.

Tels sont les arguments qu'on fait valoir auprès des ayants-droits convoqués à Arras, nos amis Raoul Briquet, avocat ; Casimir Deugnot, trésorier du syndicat des mineurs, et notre collaborateur Maurice Monier, qui ont été chargés par nous des dossiers qui avaient été confiés à notre bureau de consultations juridiques.

Le mariage du roi d'Espagne

Madrid, 27 mai. — Le roi Alphonse s'est rendu hier matin au Pardo en automobile ; la population lui a fait une chaleureuse ovation, ainsi qu'à la princesse Éna. Les jeunes fiancés ont dû se montrer plusieurs fois au balcon du palais. La princesse souriait gracieusement, tandis que le roi adressait à la foule des paroles de remerciement. A onze heures, le roi et les princesses ont pris place dans l'automobile et ont pris le chemin de Madrid, où ils sont arrivés au peu avant midi. Après un court arrêt au palais royal, les princesses et le roi sont allés visiter le domaine royal de Zarzuela. Ils sont ensuite revenus au Pardo, à deux heures, où ils ont déjeuné. Le roi ira tous les jours au Pardo pendant le séjour de sa fiancée et il déjeunera et dînera.

Dans la journée, la princesse Éna a reçu un télégramme par lequel la population de Badajoz sollicitait la grâce d'un condamné à mort qui devait être exécuté à quatre heures de l'après-midi. La princesse lut la dépêche, puis la tendit au roi Alphonse, en lui exprimant le souhait que rien ne vint troubler leur mariage. Immédiatement, des ordres du palais furent télégraphiés sur l'ordre du roi à Badajoz, où cette nouvelle fut accueillie avec les marques de la plus vive satisfaction.

Le roi et la princesse Éna ont fait, avant le mariage, une longue promenade dans le parc.

Les préparatifs en vue de la cérémonie de mariage sont poussés activement. Quinze grandes tribunes, officielles ou particulières, ont été construites sur le parcours.

Et elle répétait : « C'est vous, Monsieur Denis ! On vous laisse entrer, dites ? Oh ! vous êtes bon, tenez, d'être venu. Je n'ai vu personne, ici, depuis bientôt deux mois ; personne, vous entendez ?... Oh ! vous avez bien fait, Monsieur Denis, je vous remercie.

« Et elle serrait dans ses mains brûlantes du fèvre, les larges mains calleuses du forgeron, le noyant de son regard, le regardant, avec le sourire de ses lèvres, où venait s'arrêter, à chaque coin, les plis qui coulaient. N'y tenant plus, elle lui sauta au cou, et nerveuse, brusque... »

« Vous avez bien fait, je serais morte. Et comme il la regardait encore timide : — Embrassez-moi. J'ai besoin que vous m'embrassiez. Denis essaya sa bouche d'un revers de sa main et posa deux baisers sur les joues de Noémie.

« Alors, un peu honteuse de cet élan qui, dans son besoin de tendresse, dans cet immense abandon, l'avait emportée, elle rougit, se recula et baissa les yeux. — Asseyez-vous, Monsieur Denis, murmura-t-elle. Puis, quand cette gêne fut passée, ils se mirent à se raconter ce qu'ils savaient. Denis lui parla de Benain et de gens qu'elle connaissait. Il apportait les nouvelles : la mort de deux vieux de la ville, le père Lecourt et M. Ballet, l'adjoint. Il racontait les détails de leur mort, disant

lères, ont été construits sur le parcours. Des arcs de triomphe sont érigés sur différents points, entre autres, à l'entrée de la place d'Orient, un arc de 12 mètres de haut à huit colonnes, illuminé par 2.500 lampes électriques.

La Plaza de Toros sera brillamment décorée pour la course royale. Un tapis de fleurs sera dessiné sur le piste, par des artistes venus exprès d'Arava (Canaries). Durant la course, les dames de l'aristocratie, toutes coiffées de la mantille blanche, au lieu d'ouper comme d'habitude les loges du pourtour, se placeront sur les gradins, au-dessous de la tribune royale, ce qui formera un ensemble magnifique.

La toilette de la princesse Éna est terminée et a été apportée au palais. Elle a été confectionnée par quarante ouvrières brodeuses espagnoles. Elle est de style Louis XVI en satin blanc de Lyon, brodé d'argent mat, avec maniveau Watteau de quatre mètres trente de longueur, semé de fleurs de lys et orné de dentelles point d'aiguille, ornées de fleurs d'orange. La jupe a un volant de même sorte, de cinquante centimètres de large.

Durant le trajet du palais royal à l'église San Jeronimo, les trompettes et timbales de cavalerie jouent une marche française d'un recueil existant aux archives de la ville de Léon. Cette marche, qui date du quinzième siècle, se jouait au passage du roi ou du comte de Castille.

L'escadre française de la Méditerranée, sous les ordres de l'amiral Touchard, est arrivée à Palma de Majorque, où se trouve déjà l'escadre anglaise. L'escadre française se compose des cuirassés Suffren, Saint-Louis, Charlemagne, Éna, Bouvet et Ganteaux ; des croiseurs cuirassés Kléber et Du Chayla, et des contre-torpilleurs Mousouret, Arc, Carabine, Arbalète et Sarbacane.

Les escadres française et anglaise séjourneront à Palma tout le temps que dureront les fêtes royales, ce qui permettra aux marins français et anglais de célébrer l'entente cordiale en territoire espagnol.

Election sénatoriale

Toul, 27 mai. — Aujourd'hui vient d'avoir lieu à Toul une élection sénatoriale. Deux candidats étaient en présence : MM. Denis, maire de Toul, radical, et le général Langlois, nationaliste.

Voici le résultat du vote : nul... 535 ELU MM. Denis, maire de Toul, rad. 440

Il s'agissait de remplacer M. Marquis, sénateur décédé. M. Marquis, sénateur depuis 1883, réélu à chaque renouvellement partiel, l'avait été pour la dernière fois le 7 janvier dernier. A cette époque, il avait été élu sénateur sortant, MM. Mézières et Marquis furent réélus, M. Mézières par 682 voix et M. Marquis par 381 voix ; M. Papelier, ancien député oblit 361 voix, et M. Denis, ancien député en obtint 307.

Le troisième centenaire de Pierre Corneille

Paris, 27 mai. — Aujourd'hui a été célébré à Paris, le troisième centenaire de Pierre Corneille, dont de grandes fêtes commémoreront à Rouen le souvenir, à la fin de la semaine à deux heures et demie, a été inauguré sur la place du Panthéon un monument exécuté par le statuaire Allouard, l'atueur « Molière mourant », de l'Odéon, et l'architecte H. Latour.

La place du Panthéon avait été décorée par les soins de la ville de Paris.

Le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, représentant M. Aristide Briand ministre de l'Instruction publique, appelé à la séance, a prononcé un discours, au nom du Conseil municipal ; M. Courteff, au nom de l'Académie française ; M. Bourget, Emile Faguet, Gaston Boissier, crétaire perpétuel, et Henri Housaye, titulaire du fauteuil de Pierre Corneille.

De nombreuses personnalités appartenant au monde de la littérature et des arts avaient tenu à honorer la cérémonie, en présence de discours ont été prononcés par M. C. Mille Le Senne, président du Comité et de Cercle de la Critique, au nom du comité d'initiative, au nom du Conseil municipal ; M. Courteff, au nom de l'Académie française ; M. Bourget, Emile Faguet, Gaston Boissier, crétaire perpétuel, et Henri Housaye, titulaire du fauteuil de Pierre Corneille.

De nombreuses personnalités appartenant au monde de la littérature et des arts avaient tenu à honorer la cérémonie, en présence de discours ont été prononcés par M. C. Mille Le Senne, président du Comité et de Cercle de la Critique, au nom du comité d'initiative, au nom du Conseil municipal ; M. Courteff, au nom de l'Académie française ; M. Bourget, Emile Faguet, Gaston Boissier, crétaire perpétuel, et Henri Housaye, titulaire du fauteuil de Pierre Corneille.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien, ne pouvait rien raconter. On lui conduisit sortit de l'école à autre pour la conduire. Devant le juge d'instruction, c'était sa seule distraction. Elle travaillait la cour de la prison. Elle longeait le quai et montait au parqué, entre deux gardiens, rougissant devant les regards de ceux qui la rencontraient et la dévisageaient avec une curiosité brutale. C'était sa vie.

« Quant à elle, rien de nouveau. Elle ne savait rien